

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du samedi 21 mars 2026.

Le vingt et un mars deux mille vingt-six à dix heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le dix-sept mars deux mille vingt-six s'est réuni en séance.

ETAIENT PRESENTS :

M. Laurent ACHITE-HENNI, Maire.

M. Jean-Marc LECLERC, Mme Sophie DEMANGE, M. Christophe CARRERA, Mme Chloé GRIARD, M. Éric VINCENT, Mme Isabel RIBEIRO PAIS, M. Jean-Louis BOVIER, Mme Isabelle LIBERT, M. Laurent CHARTIER, Adjoints au Maire.

M. Gérard VILLETTE, Mme Martine CAUSSIN, M. Christian SORIN, M. Jean-Marc SEGURA, Mme Chritiane COUREL, Mme Marie-Claire LAUNAY, M. Jean-François MAILLARD (arrivé à 10h12), Mme Sandrine CHEVALLIER, M. Christophe POITOU, M. Florian MARGUERIE, Mme Valérie NEVEU, Mme Clémence CHAUVET, Mme Marie MUNCHOW, Mme Matilde FAUSTINO-CARVALHO, Mme Danièle DUBREIL, Mme Virginie TINLAND, M. Jean-Yves CAILLAUD, M. Jean-Michel COURVALET, Mme Jennifer BALLAND, Mme Tatiana PRIEZ, M. Mickael MARC, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Farès CHABANI	à	M. Laurent ACHITE-HENNI
Mme Carole MONTASSIER	à	M. Jean-Louis BOVIER

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Matilde FAUSTINO-CARVALHO

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

092.03.2026 AFFAIRES GENERALES

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Par délibération du 26 mai 2020, le Conseil Municipal a accordé à Monsieur le Maire une délégation afin de régler les affaires courantes de la Commune par voie de décisions en application de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales.

Ces décisions doivent faire l'objet d'un compte-rendu en conseil municipal.

Depuis la réunion du conseil municipal du 5 février 2026, Monsieur le Maire a été amené :

1°) A signer une convention avec Madame Annie Walkowiak, peintre, domiciliée au 155 avenue Roger Guichard 95610 Eragny sur Oise, relative à la mise à disposition à titre gratuit de la Galerie de Grouchy - Lucien Gondret pour une exposition de peinture, du 3 février au 2 mars 2026.
(décision n°004.01.2026)

2°) A signer une convention avec « l'association Départementale de Protection Civile du Val d'Oise » 95 rue du Mail – 95310 SAINT OUEN L'AUMONE – représentée par Monsieur François-Xavier VOLOT-

Le montant du contrat est révisable annuellement selon la formule indexée sur l'indice TP 10b et prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 1 an, et pourra être renouvelé 3 fois, sauf dénonciation, par l'une ou l'autre des parties, trois mois avant expiration de chaque période. (décision n°009.01.2026)

7°) A solliciter l'attribution d'une subvention auprès Conseil Départemental du Val d'Oise, pour la rénovation énergétique du groupe scolaire La Ravinière à Osny.

L'aide financière sollicitée représente un montant total de 563 756 € décomposée comme suit :

- 525 000 € correspondant à 35 % du plafond des dépenses éligibles fixé à 1 500 000 € HT (15 % du plafond des dépenses éligibles auquel s'ajoute une bonification de 20 % appliquée au taux de base pour une rénovation globale de bâtiment atteignant les 60 % de réduction des consommations d'énergie de référence).

- 38 756 € correspondant à 15 % du plafond des dépenses éligibles dans le cadre des études suivant la bonification.

Le coût prévisionnel total des travaux est estimé à 2 604 239 € HT et le coût prévisionnel total des études est estimé à 258 374 € HT.

(décision n°010.01.2026)

8°) A signer un contrat avec la Société Eurofins Hygiène Alimentaire IDF, rue Pierre Adolphe Bobierre 44300 Nantes, représentée par Madame Virginie TUZZA, sa Présidente, relatif au suivi hygiène alimentaire et notamment la surveillance bactériologique et microbiologique, de la mini crèche A petits pas à Osny, pour un montant de 860,90 € TTC du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

(décision n°011.01.2026)

9°) A signer un contrat avec la Société Eurofins Hygiène Alimentaire IDF, rue Pierre Adolphe Bobierre 44300 Nantes—représentée par Madame Virginie TUZZA, sa Présidente, relatif au suivi hygiène alimentaire et notamment la surveillance bactériologique et microbiologique, de la Crèche les Lutins des Marais à Osny, pour un montant de 860,90 € TTC, du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.

(décision n°012.01.2026)

10°) A signer une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un mini-bus avec le collège la Bruyère, 118 Chaussée Jules César, représentée par, Madame Sophie GODIN, principale du collège, pour se rendre au Lycée d'Epluches – 45 avenue du château – 95310 SAINT OUEN L'AUMONE, le vendredi 23 janvier 2026, de 11H00 à 16h30.

(décision n°013.01.2026)

11°) A signer un contrat avec la Société Adavprojections, 37 rue des Envierges 75020 Paris – représentée par Corisande Bonnin, relatif aux droits de diffusion du film « Cocorico », le mercredi 21 janvier 2026, au forum des arts et des loisirs, 65 rue Aristide Briand à Osny, pour un montant de 280 € HT.

(décision n°014.01.2026)

12°) A signer un contrat avec la société SAS en scène ! Productions 74 rue du château d'eau 75010 Paris, représentée par Pierre Boiteux, président, relatif à un spectacle intitulé « L'impatient – Marc Tourneboeuf », le vendredi 25 septembre 2026 20h30 au Forum des Arts et des Loisirs, 65 rue Aristide Briand 95520 Osny, pour un montant de 2 637.50 € TTC (Un acompte de 20 % soit 500 € HT sera versée à la signature et le solde, soit 2000€ HT sera versé à l'issue de la représentation).

(décision n°015.01.2026)

13°) A signer une convention de mise à disposition à titre gratuit avec l'unité locale de l'enseignement et le pôle culturel du STIP – centre pénitentiaire Osny-Pontoise représentée par, Madame Carole Madec, responsable locale de l'enseignement, et le service pénitentiaire d'insertion et de probation du Val d'Oise, représenté par Stéphanie Baldassi, directrice, relative à une exposition de peinture dans la Galerie de Grouchy - Lucien Gondret, et la salle des armures, du 17 décembre 2025 au 2 février 2026.

(décision n°016.01.2026)

14°) A solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise dans le cadre du dispositif Val d'Oise Territoires pour l'acquisition d'un véhicule hybride pour la police municipale au taux de 15 % du plafond des dépenses éligibles fixé à 40 000 € HT par véhicule.

Le montant de l'acquisition est de 32 469,67 € HT. La subvention sollicitée est selon le taux maximal de 15 % de 32 469,67 € HT soit 4 870,45 € HT.

(décision n°017.01.2026)

15°) A solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre du dispositif du Bouclier de sécurité de « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » pour le projet d'acquisition d'un véhicule hybride pour la Police Municipale au taux de 30 % du coût HT des équipements et véhicules.
Le montant de l'acquisition est de 32 469,67 € HT. La subvention sollicitée est selon le taux maximal de 30 % de 32 469,67 € HT soit 9 740,90 € HT.
(décision n°018.01.2026)

16°) A signer une convention avec la SARL Les doigts de fées, sise 16 rue de la Friche 95520 Osny, représentée par sa gérante Nadine Nowicki Lainé, relative à une prestation de service consistant en un atelier « Décoration sur lettres en bois », le mercredi 28 janvier 2026, de 14 h 15 à 16 h 50 pour les enfants de l'accueil de loisirs Antoine de Saint Exupéry, 4 parvis Antoine de Saint Exupéry à Osny, pour un montant de 250 € TTC.
(décision n°019.01.2026)

17°) A signer une convention avec Madame Mariane Caillez, peintre, domiciliée au 2 rue des Tournelles 78510 Triel sur Seine, relative à la mise à disposition à titre gratuit de la salle des armures du château de Grouchy pour une exposition de peinture, du 9 au 30 mars 2026.
(décision n°020.01.2026)

18°) A signer une convention avec Madame Chantal Emmanuel, sculptrice, domiciliée au 4 clos des Cercelets 95330 Domont, relative à la mise à disposition à titre gratuit de la salle des armures du château de Grouchy pour une exposition de sculptures, du 9 au 30 mars 2026.
(décision n°021.01.2026)

19°) A signer une convention avec Madame Dominique Emmanuel, sculptrice, domiciliée au 1 rue Alexandre Flemming 95460 Ezanville, relative à la mise à disposition à titre gratuit de la salle des armures du château de Grouchy pour une exposition de sculptures, du 9 au 30 mars 2026.
(décision n°022.01.2026)

20°) A signer avec le conseil départemental du Val d'Oise, par l'intermédiaire de la bibliothèque départementale du Val d'Oise, implanté au 2 avenue du parc – CS 20201 - Cergy-Pontoise Cedex, représentée par sa Présidente, Madame Marie-Christine CAVECCHI, une convention à titre gratuit pour l'exposition « Joue avec Raymond » du 31 mars au 6 mai 2026.
(décision n°023.01.2026)

21°) A signer une convention avec Madame Olga Rocher, peintre, domiciliée au 17 rue Georges Ribordy 95390 Saint Prix, relative à la mise à disposition à titre gratuit de la Galerie de Grouchy - Lucien Gondret pour une exposition de peinture, du 3 au 30 mars 2026.
(décision n°024.01.2026)

22°) A signer une convention avec la SARL Les doigts de fées, sise 16 rue de la Friche 95520 Osny, représentée par sa gérante Nadine Nowicki Lainé, relative à une prestation de service consistant en un atelier « Décoration film rétractable sur bocal de confiture », le mercredi 11 février 2026, de 10 h 30 à 11 h 30 pour les enfants de l'accueil de loisirs Antoine de Saint Exupéry, 4 parvis Antoine de Saint Exupéry à Osny, pour un montant de 250 TTC.
(décision n°025.01.2026)

23°) A signer une convention avec la compagnie Ostara, sise 607 avenue du Père Prévost 34090 Montpellier, représentée par sa présidente Valerie Héripret, relative à une prestation de service consistant en des spectacles : « Au jardin avec Papagena, Le voyage d'Aaron et Ça va chanter », le lundi 23 février 2026, pour les enfants de l'accueil de loisirs Antoine de Saint Exupéry, 4 parvis Antoine de Saint Exupéry à Osny, pour un montant de 810 € TTC.
(décision n°026.01.2026)

24°) A signer un contrat avec la Société Adavprojections, 37 rue des Envierges 75020 Paris – représentée par Corisande Bonnin, relatif aux droits de diffusion du film « La famille Hennedricks »

dans le cadre d'une soirée « Ciné apéro », le 11 mars 2026, au forum des arts et des loisirs, 65 rue Aristide Briand à Osny, pour un montant de 250 € HT.

(décision n°027.02.2026)

25°) A signer un contrat de prestations de service avec Mme DEVAUX Christelle psychologue clinicienne, domiciliée au 33 chaussée Jules César 95130 Franconville relative à la réalisation de 3 séances d'analyse de la pratique des assistantes maternelles du RPE de 2h00 chacune, dans le cadre de la mission renforcée numéro de la CAF en 2026.

Ces séances se dérouleront à la maison de l'enfance 8 Place des Impressionnistes les jeudis 12 février, 4 juin et 5 novembre 2026 de 19h00 à 21h00, pour un montant de 660,00 € TTC soit 220€ TTC par séance.

(décision n°028.02.2026)

26°) A signer avec l'association « Théâtre du pain » domiciliée au 3 place de la Résistance 77830 Echouboulains, SIRET 41921303800054, représentée par sa Présidente Gabrielle BRUN, relatif à un contrat de prestation de service, pour 1 représentation du spectacle « Comment crêpes et contes sont arrivés en Bretagne... » avec l'option 50 crêpes pour le jeune public de la médiathèque, le samedi 12 décembre 2026 à 16h00 au Château de Grouchy d'Osny, pour un montant de 800,00 € TTC.

(décision n°029.02.2026)

27°) A signer un contrat avec le prestataire « O'Brunchy » représenté par son président, 12 rue des Chauffours 95000 Cergy, relatif à la mise en place d'une livraison et de l'installation d'un brunch dans le cadre de l'animation du secteur enfance du centre social, le mercredi 4 février 2026 de 09h30 à 12h00 dans les locaux du déclic au 5 allée des marais 95520 Osny, pour un montant de 319.06 € TTC.

(décision n°030.02.2026)

28°) A signer un contrat avec le prestataire « Le jeu pour tous », Maison de quartier des Touleuses, 20 places des Touleuses 9500 Cergy, représentée par Monsieur Yannick Juino, relatif à une animation autour des jeux de société pour les enfants du centre social le Déclic, mercredi 11 février 2026 et durera 1h30, de 14h30 à 16h00, pour un montant de 162€.

(décision n°031.02.2026)

29°) A signer un contrat de prestations de service avec l'association Ex Aequo représentée par sa co-présidente Mme Pristile COUVERCELLE domiciliée au 20 Place Des Touleuses 95000 CERGY relative à la réalisation de 15 séances de sport d'1 heure chacune, ainsi qu'à l'animation d'une olympiade dans le cadre du volet 1 de l'axe n°3 du FPT (Fonds Publics et Territoires) de la CAF en 2026, pour un montant de 1450,00 euros TTC.

Ces séances se dérouleront tous les vendredis de 9h30 à 10h30 à la maison des associations, 10 Place des Impressionnistes du 16 janvier au 5 juin 2026.

La date pour l'Olympiade qui se fera à l'extérieur sera à déterminer ultérieurement.

(décision n°032.02.2026)

30°) A autoriser le dépôt, pour le compte de la commune, d'une demande de déclaration préalable pour remplacer les menuiseries du bâtiment, pour réaliser une isolation thermique par l'extérieur ainsi que la pose d'un habillage sur les façades, du groupe scolaire La Ravinière, sis rue de la Ravinière, sur la parcelle cadastrée section AV n°1.

(décision n°033.02.2026)

31°) A signer avec la société SASU Daille-Daille située au 312 avenue du Général Leclerc à Nancy (54000) et représentée par Monsieur Louis CUNY, un contrat de maintenance et d'accompagnement des utilisateurs du site internet de la ville d'Osny, pour une durée de 3 mois, à compter du 1^{er} janvier au 31 mars 2026, pour un montant de 1944,00 € TTC (1080 € TTC pour la maintenance technique du site internet de la ville d'Osny et 864 € TTC pour l'accompagnement des utilisateurs du site internet de la ville d'Osny).

(décision n°034.02.2026)

32°) A signer avec Lucie Félix, auteur-illustrateur, domiciliée au 3 avenue Lesage 78600 Maison Laffitte, SIRET 52012414000051, un contrat pour 2 ateliers ludiques et créatifs autour de son univers artistique,

N° 036.02.2026 à 056.02.2026 délibérations CM du 5 février 2026

Lot 2 : Mobilité Voix et M2M, logiciel de supervision de la flotte mobile EMM-MDM : avec la société ORANGE SA sise 111 quai du Président Roosevelt à Issy-les-Moulineaux (92449), représentée par Monsieur Laurent RAYMOND, pour un montant annuel sans minimum et avec un maximum de 20 000 € HT.

Lot 3 : Internet : avec ORANGE SA sise 111 quai du Président Roosevelt à Issy-les-Moulineaux (92449), représentée par Monsieur Laurent RAYMOND, pour un montant annuel sans minimum et avec un maximum de 20 000 € HT.
Réception par le préfet : 23/03/2026
Publication : 24/03/2026
(décision n°063.02.2026)

40°) A signer une convention de mise à disposition temporaire à titre gratuit d'une mallette « Wattscope » de mesure des consommations énergétiques avec la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise.

La mallette Wattscope sera utilisée dans un premier temps pour la réalisation de mesures des consommations énergétiques de la médiathèque d'Osny. Et dans un second temps, elle sera prêtée à des usagers volontaires au même titre que d'autres objets de la MéMO, la date de restitution de la mallette Wattscope est prévue au plus tard le 10 juillet 2026.

(décision n°064.02.2026)

41°) A signer avec la société SVP sise 1, place Costes et Bellonte - 92270 Bois-Colombes, représentée par sa directrice commerciale, un contrat d'abonnement de service d'information, d'aide à la décision, de soutien et d'accompagnement opérationnel juridique par téléphone, accès au site internet et publication online.

Le contrat prendra effet à sa date de notification, avec un démarrage des prestations à compter du 1^{er} mars 2026 pour une durée ferme de 2 ans soit jusqu'au 28 février 2028, pour un un montant ferme mensuel de 250 € HT soit 3000 € HT par an.

(décision n°065.02.2026)

42°) A solliciter l'attribution d'une subvention auprès de la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance pour un montant total de 500,00 euros au titre de l'acquisition deux gilets pare-balles.

(décision n°066.02.2026)

43°) A signer la convention avec Madame Dominique Forrière, peintre, domiciliée au 68 rue du Docteur Gachet 95430 Auvers sur Oise, relative à la mise à disposition à titre gratuit de la Galerie de Grouchy - Lucien Gondret pour une exposition de peinture, du 31 mars au 27 avril 2026.

(décision n°067.02.2026)

44°) A signer une convention avec Monsieur Clément Richert, sculpteur, domicilié au 35 rue Jean Jaurès 95640 Marines, relative à la mise à disposition à titre gratuit de la Galerie de Grouchy - Lucien Gondret pour une exposition de sculptures, du 31 mars au 27 avril 2026.

(décision n°068.02.2026)

45°) A signer une convention avec Monsieur Bernard Moustey, peintre, domicilié au 32 rue des Sénécaux 27830 Neaufles Saint-Martin, relative à la mise à disposition à titre gratuit de la Galerie de Grouchy - Lucien Gondret pour une exposition de peinture, du 28 avril au 1^{er} juin 2026.

(décision n°069.02.2026)

46°) A signer un contrat avec « L'association Activital- lac des Settons » ayant son siège social basé au lac des Settons- 58230 Montsauche les Settons, représentée par son directeur Monsieur JAMES Jérôme, relatif à un séjour prévu du lundi 6 juillet au vendredi 10 juillet 2026 pour 24 enfants et 3 adultes, (partenariat entre EVS Nouvel'R et espace François Villon).

Le montant total du séjour, comprenant l'hébergement, les repas et les activités s'élève à 8264,60 € TTC (Un acompte de réservation de 30 % soit 2479,38 € sera réglé à la signature et le solde de 70 % du montant total du contrat, soit 5785,22 € sera réglé sur présentation de facture établie après le séjour).

(décision n°070.03.2026)

47°) A signer une convention avec la SARL Les doigts de fées, sise 16 rue de la Friche 95520 Osny, représentée par sa gérante Nadine Nowicki Lainé, relative à une prestation de service consistant en un atelier « Carte avec pochoir et tamponnage », le mercredi 25 mars 2026, de 9 h 15 à 11 h 15 pour les enfants de l'accueil de loisirs Antoine de Saint Exupéry, 4 parvis Antoine de Saint Exupéry à Osny, pour un montant de 250 € TTC.

Réception par le président le 23 novembre 2018

Publication : 24/03/2026

48.30.2026
 2026
 représentée par sa gérante Nadine Nowicki Lainé, relative à une prestation de service consistant en un atelier « Bocal à bonbons avec peinture épaisse », le mercredi 15 avril 2026, de 14 h 15 à 16 h 15 pour les enfants de l'accueil de loisirs Antoine de Saint Exupéry, 4 parvis Antoine de Saint Exupéry à Osny, pour un montant de 250 € TTC.
 (décision n°072.03.2026)

49°) A signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition à titre gratuit d'équipements sportifs avec les associations mentionnées au tableau suivant :

ASSOCIATIONS	PRESIDENCE	SIEGE SOCIAL	CP	VILLE	EQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION
ASB OSNY BOULES LYONNAISES	Madame Françoise COPPARD	Maison des associations	95520	OSNY	Terrain de boules lyonnaises – Local associatif – plaine des sports
OSNY PETANQUE	Monsieur CAZALY	72 rue du général leclerc	95310	SAINT OUEN AUMONE	Terrain de pétanque – Local associatif – plaine des sports

(décision n°073.03.2026)

50*) A signer une convention avec Monsieur Jean Pierre Emery, peintre, domiciliée au 14 rue Aubin Olivier 95700 Roissy en France, relative à la mise à disposition à titre gratuit de la Galerie de Grouchy - Lucien Gondret pour une exposition de peinture, du 2 au 29 juin 2026.
(décision n°074.03.2026)

51°) A signer un contrat avec la société SAS en scène ! Productions 74 rue du château d'eau 75010 Paris, représentée par Pierre Boiteux, président, relatif à un spectacle intitulé « Polar Polar » le vendredi 16 octobre 2026 à 20h30 au Forum des Arts et des Loisirs, pour un montant de 3 165 € TTC (20 % soit 633 € € TTC sera versée à la signature et le solde soit 2 532 € TTC sera versé à l'issue de la représentation).
(décision n°075.03.2026)

52°) A solliciter l'attribution d'une subvention de la Fédération Française de Football (FFF) au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour l'installation de panneaux photovoltaïques au gymnase La Bruyère à Osny au taux maximum de 50 % du montant de la dépense estimée à 55 803,84 € HT.

La subvention sollicitée est selon le taux maximal de 50 % de 55 803,84 € HT soit 27 901,92 € HT.

(décision n°076.03.2026)

53°) A solliciter l'attribution d'une subvention de la Fédération Française de Football (FFF) au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la mise en conformité des vestiaires du gymnase La Bruyère à Osny d'un montant de 15 000 € HT.
(décision n°077.03.2026)

54°) A signer avec la société EGSC, sise 110 rue du Lieutenant Petit Leroy à CHEVILLY-LARUE (94550), un contrat relatif à la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage dans le cadre de l'aménagement de cabinets médicaux situés au 40 rue Aristide Briand.

La mission porte sur l'accompagnement du Maître d'Ouvrage pour la définition technique et réglementaire du projet, la consultation des entreprises, l'analyse des offres et la préparation opérationnelle du démarrage des travaux.

Le contrat se décompose comme suit :

- Projet : Dossier de Consultation des Entreprises (PRO-DCE) : Mars-avril 2026
- Dossiers d'Autorisations Administratives (DP/AT) : avril-mai 2026
- Dossier Assistance au Maître d'Ouvrage pour la passation des Contrats de Travaux (ACT) : début juillet 2026
- Accompagnement au démarrage des travaux, préparation de chantier : septembre 2026

Le délai prévisionnel de la mission est de 7 mois sans interruption.

Le montant du contrat est de 13 764 € HT soit 16 516,80 € TTC.

(décision n°078.03.2026)

55°) A signer l'avenant n° 1 relatif au marché n° 2025.07 pour les travaux de reconstruction d'un local associatif et la création de sanitaire pour la Plaine des Sports à Osny, lot 1 : Bâtiment industrialisé, avec la société LES CONSTRUCTIONS DASSE sise 156 rue Cante Cigale à CASTETS (40260), représentée par Monsieur Pierre PIPO concernant la prise en compte des travaux supplémentaires (plus-values et moins-values) détaillés comme suit :

- Moins-value sur les postes : plancher bois, échelle à crinoline (support échelle en remplacement) et deux radiateurs.
- Gros œuvre : Plancher poutrelle + hourdis polystyrène et plancher vide sanitaire (VARIANTE ISO 18), ferrailage, coulage béton.
- Electricité bloc WC extérieur : installation d'un disjoncteur 16 A dans le TGBT, modification des plans et passage de câble R2V pour le raccordement sous gaine.

Le montant de l'avenant n° 1 représente une plus-value de 3 820,41 € HT portant le montant initial du marché de 174 514 € HT à 178 334,41 € HT, soit une augmentation de 2,19 %.

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par l'avenant demeurent applicables.

(décision n°079.03.2026)

56°) A signer l'avenant n° 2 relatif au marché n° 2025.07 pour les travaux de reconstruction d'un local associatif et la création de sanitaire pour la Plaine des Sports à Osny, lot 2 : Terrassements / gros œuvre / VRD, avec la société GENETIN sise 12 avenue Eugène Freyssinet à Frépillon (95470), représentée par Monsieur Marc GENETIN concernant la réalisation de travaux supplémentaires (plus-values et moins-values) détaillés comme suit :

- Sanitaire : Installation d'un siphon de sol, réalisation d'un plancher béton armé pour assise d'un WC et mise en place d'un fourreau.
- Plancher local : Intervention pour le rebouchage et chargement et évacuation des blocs béton sous dalle.
- Etude béton – mise à jour des plans GO

Le montant de l'avenant n° 2 représente une plus-value de 6 160,00 € HT portant le montant initial du marché de 72 000,00 € HT à 78 160,00 € HT, soit une augmentation de 8,56 %.

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par l'avenant demeurent applicables.

(décision n°080.03.2026)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Article 1 :

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les affaires ci-dessus énumérées.

Article 2 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Osny, le 21 mars 2026.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire

Laurent Achite-Henni
Laurent ACHITE-HENNI